

MAIRIE DE VALMEINIER
PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 20 JUILLET 2020

Nombre de Conseillers en exercice	15
Nombre de présents	14
Nombres de votants	15

L'an deux mille vingt, le lundi 20 juillet à 19 heures, le Conseil Municipal de VALMEINIER étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Alexandre ALBRIEUX, Maire.

Étaient présents : Alexandre ALBRIEUX, Pascal BAUDIN, Alexandra BAUDIN, Isabelle GORIN, Éric TALLIA, Marc MOMET, Philippe EXCOFFIER, Stéphane LEVAVASSEUR, Isabelle DELEGLISE, Sami BAUDIN, Romain MALLEVAL, Christiane JOET, Denis BOUVIER, Jonathan CHARDON.

Absent ayant donné procuration : Marion BERNOLLIN à Isabelle DELEGLISE.

Date de convocation : 13/07/2020

Isabelle GORIN a été élue secrétaire de séance.

I – AFFAIRES FONCIERES

Dans le cadre du projet de piste de luge 4 saisons :

– Acquisition de la parcelle C1434, appartenant à Madame Jeanne Marie Ida TROCCAZ, née BAUDIN.

Proposition d'achat de la parcelle cadastrée C 1434 appartenant à Madame Jeanne Marie Ida TROCCAZ, née BAUDIN ; située au Lieu-Dit le Chapiet, pour un montant de 10 589.20 €. Il est inclus la ruine située sur cette parcelle.

Les frais d'acte sont à la charge de la Commune.

Approuvé à l'unanimité.

– Acquisition de la parcelle C 651, appartenant à Monsieur Séraphin Cyrille RAVIER.

Proposition d'achat de la parcelle cadastrée C 651 appartenant à Monsieur Séraphin Cyrille RAVIER, située au Lieu-Dit le Chapiet, pour un montant de 1 274.40 €.

Les frais d'acte sont à la charge de la Commune.

Approuvé à l'unanimité

– Acquisition de la parcelle C 2834, appartenant à Monsieur Aimé Marcel Jean BAUDIN.

Proposition d'achat de la parcelle cadastrée C 2834 appartenant à Monsieur Aimé Marcel Jean BAUDIN, située au Lieu-Dit le Chapiet, pour un montant de 29 410.80 €.

Les frais d'acte sont à la charge de la Commune.

Approuvé à l'unanimité

– Acquisition de la parcelle C 656, appartenant à Madame Jeanne Eugénie Emilienne REYNAUD, née BAUDIN - Madame Jeanne Marie Ida TROCCAZ, née BAUDIN et Monsieur Aimé Marcel Jean BAUDIN.

Proposition d'achat de la parcelle cadastrée C 656 appartenant à Madame Jeanne Eugénie Emilienne REYNAUD, née BAUDIN - Madame Jeanne Marie Ida TROCCAZ, née BAUDIN et Monsieur Aimé Marcel Jean BAUDIN, située au Lieu-Dit le Chapiet, pour un montant de 2988€.
Les frais d'acte sont à la charge de la Commune.

Approuvé à l'unanimité.

– Echange entre la Commune et Monsieur Pierre Louis NORAZ

Monsieur André Pierre Louis NORAZ cède à la Commune une partie de la parcelle cadastrée C938 et une partie de la parcelle cadastrée C 939, situées au lieu-dit Au Loup.
La Commune lui cède une partie de la parcelle cadastrée C 944, située au lieu-dit Au Loup, pour un montant de 2 100 €.

Cet échange sera réalisé sans soulte.

Les frais d'acte et d'arpentage seront pris en charge par la Commune.

Approuvé à l'unanimité.

– Echange entre la Commune et l'indivision succession Monsieur Jean Alphonse NORAZ et Madame Jean Marie Thérèse NORAZ, née SALOMON.

L'indivision succession Monsieur Jean Alphonse NORAZ et Madame Jean Marie Thérèse NORAZ, née SALOMON cède à la Commune la parcelle cadastrée C 1423, situées au lieu-dit Le Chapiet.

La Commune leur cède la parcelle cadastrée C 978, située au lieu-dit Au Jeu, pour un montant de 1 215 €.

Cet échange sera réalisé sans soulte.

Les frais d'acte sont à la charge de la Commune

Approuvé à l'unanimité.

II – PLAN LOCAL D'URBANISME

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que :

- Suite au recours gracieux à l'encontre du Plan Local d'Urbanisme adopté par le conseil municipal le 20 janvier dernier,
- Suite aux multiples rencontres avec les services de l'Etat sous la présidence de Monsieur le Sous-Préfet d'arrondissement,

la Commune de Valmeinier s'engage à effectuer une étude de recensement des potentiels en eau potable afin de programmer la sécurisation de la ressource en eau, visant in fine à éprouver la faisabilité technique, économique et environnementale des hypothèses intégrées dans le Plan Local d'Urbanisme et de proposer à terme un calendrier de sécurisation en eau potable avec lequel le calendrier d'urbanisation sera mis en comptabilité.

Approuvé à l'unanimité.

III – COMMISSION DES IMPOTS

Monsieur le Maire rappelle que la commune doit adresser dans les 2 mois qui suivent le renouvellement du conseil municipal, une liste proposant des personnes ayant au moins 25 ans, de nationalité française ou d'un pays membre de l'Union Européenne, jouissant de leurs droits civiques et inscrites sur le rôle des impôts.

Il propose à l'assemblée municipale de désigner ces commissaires proposés pour siéger au sein de la commission communale des impôts directs, pour la durée de leur mandat.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, désigne ses représentants de la façon suivante :

COMMISSAIRES TITULAIRE	COMMISSAIRES SUPPLEANTS
Résidant dans la commune	
- Pascal BAUDIN - Philippe EXCOFFIER - Patrick BAUDIN - Guillaume BAUDIN - Frédéric NORAZ - Gérard PRADEL - Bernard ALBRIEUX - Éric THOMASSET - Hervé EXCOFFIER	- Isabelle GORIN - Jonathan CHARDON - Augustin NORAZ - Stéphane Narcisse Ernest NORAZ - Mikaël BAUDIN - Denis BOUVIER - Denis NORAZ - Noël NORAZ - Eugène BAUDIN
Résidant hors de la commune	
- Daniel PERRIN - Valérie TROCCAZ PRADEL	- Olivier LUQUET - Sylvette DELEGLISE
Propriétaires de bois	
- Sébastien SALOMON	- Paul, Jean – Marie NORAZ

Les services de l'administration fiscale choisiront ensuite le nombre de commissaires requis parmi cette liste.

Approuvé à l'unanimité.

IV – MARCHES PUBLICS

– Groupement de commandes fourniture d'électricité

Monsieur le Maire rappelle que les contrats en cours pour la fourniture d'électricité (dit tarif bleu) arriveront à leurs termes au 31 décembre 2020.

Il est convenu de constituer un groupement de commandes réunissant la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan, la Commune de Saint-Jean-de-Maurienne, le Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Jean-de-Maurienne, le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Saint-Jean-de-Maurienne, la Commune de Saint-Julien-Montdenis, la Commune de Valloire, la Commune de Valmeinier et la Commune de Villargondran, afin de passer des marchés de fourniture d'électricité et de services associés.

En application des *articles L 2113-6 et L 2113-7 du code de la commande publique*, il s'agit d'un groupement de commandes d'intégration partielle, dans lequel l'un de ses membres se voit confier la charge de mener tout ou partie de la procédure de passation et d'exécution des marchés publics au nom et pour le compte des autres membres.

En l'espèce, le coordonnateur, ayant la qualité de pouvoir adjudicateur, est chargé de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants au nom de l'ensemble des membres du groupement, dans le respect du code de la commande publique, et ce pour satisfaire leurs besoins propres, tels qu'ils les ont préalablement déterminés. Il est également chargé de signer et de notifier l'accord-cadre et ses marchés subséquents, chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de leur bonne exécution.

La procédure de passation des marchés de fourniture d'électricité et de services associés est la procédure d'appel d'offres ouvert, dans les conditions *des articles L 2124-2 et R 2124-2 du code de la commande publique*. Il y a donc lieu d'instaurer une commission d'appel d'offres du groupement, conformément aux *articles 1414-2 et 1414-3-I-1° du code général des collectivités territoriales*. Sont membres de cette commission d'appel d'offres : un représentant élu parmi les membres ayant voix délibérative de la commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement qui dispose d'une commission d'appel d'offres ; un représentant pour chacun des autres membres du groupement désigné selon les modalités qui leur sont propres. La commission d'appel d'offres est présidée par le représentant du coordonnateur. Pour chaque membre titulaire sera prévu un suppléant.

Membre titulaire : Alexandre ALBRIEUX.

Membre suppléant : Alexandra BAUDIN.

Approuvé à l'unanimité.

V – SUBVENTIONS

Monsieur le Maire donne lecture de deux arrêtés d'attribution de subvention du Département au titre du programme 2020 du Fond Départemental pour l'Équipement des Communes :

- Dénomination et numérotation des rues : 15 845 €
- Acquisition d'un engin de déneigement : 33 000 €

VI – MARCHE COMMUNAL

Suite aux élections municipales du mois de mars dernier, Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de procéder à la modification des membres de la commission paritaire du marché communal.

Il rappelle que cette commission est composée de :

- Deux représentants de la Commune de Valmeinier (1 titulaire et 1 suppléant)
- Deux représentants des commerçants sédentaires (1 titulaire et 1 Suppléant)

Il est proposé de nommer :

- Monsieur Marc MOMET, représentant titulaire de la Commune,
- Monsieur Sami BAUDIN, représentant suppléant de la Commune,
- Monsieur Stéphane LEVAVASSEUR, représentant titulaire des commerçants sédentaires
- Madame Isabelle DELEGLISE, représentante suppléante des commerçants sédentaires

Approuvé à l'unanimité.

VII – PERSONNEL COMMUNAL

– Ouverture d'un poste de brigadier

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal la nécessité de créer un poste de brigadier afin de pourvoir aux besoins de la Commune.

Il propose ainsi de créer à compter du 1^{er} novembre 2020 : un poste de brigadier à temps complet.

Approuvé à l'unanimité.

– Placement d'office en congés payés des agents communaux au titre de la période d'urgence sanitaire et de l'ordonnance n° 2020-430 du 15 avril.

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que suite à la pandémie de covid 19, l'ordonnance du 15 avril 2020 permet d'imposer et de prélever aux agents, ayant été placé en autorisation spéciale d'absence à compter du 16 mars 2020, des jours de congés payés.

Le nombre de jours retiré a été calculé suivant la présence des agents au travail.

XIII– COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

SEMVAL : présenté par Pascal BAUDIN :

Le projet de la retenue collinaire du Crey du Quart a pris un peu de retard.

Changement du câble du télésiège de la Sandonière.

Bilan financier de la saison hiver.

Projection financière sur la saison prochaine.

Commission scolaire : présentée par Isabelle GORIN

L'organisation de l'école en mai-juin

L'organisation suivante a été mise en place à partir du 25 mai :

- L'école en ligne a été maintenue pour la majorité des élèves. Elle était assurée par les deux enseignants titulaires.
- L'enseignement à l'école a été assuré par Vanessa Basille pour deux élèves de petite section, une élève de moyenne section, 3 (+1) élèves de grande section et un élève de CE1.

L'école a été complètement ouverte à tous les élèves le jeudi 18 juin.

L'ensemble du programme scolaire a été fait.

Office du Tourisme : présenté par Éric TALLIA

Présentation des projets de la saison hiver 2020-2021.

D'après les statistiques du cabinet G2A, à ce jour, il y a une légère baisse de fréquentation sur la saison d'été.

Présentation de la centrale de réservation.

Communauté de Communes Maurienne Galibier : présenté par Alexandre ALBRIEUX

Installation du Conseil Communautaire.

IX – QUESTIONS DIVERSES

- Nomination du représentant à l'Assemblée Spéciale de l'EPFL de la Savoie.

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Valmeinier est adhérente à l'EPFL.

Dans le cadre des échéances électorales et conformément aux statuts de l'EPFL de la Savoie, notamment son article 5-4, il convient de désigner un représentant à l'assemblée spéciale.

Alexandra BAUDIN, 2^{ème} adjointe est nommée.

Approuvé à l'unanimité.

X- INFORMATIONS DIVERSES

Lecture de plusieurs courriers concernant :

- L'entrave des chemins de randonnées
- La demande de dépose d'un câble au village des Combes
- Rappel aux dispositifs et à la réglementation du site classé Natura 2000.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.